
Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission permanente du conseil municipal
sur les finances, les services administratifs et le capital humain

Le mercredi 17 juin 2009 à 18 h 00
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

**Commission permanente du conseil municipal
sur les finances, les services administratifs et le capital humain**

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Bertrand A. Ward, président de la commission
M. Claude Piquette, vice-président
M. Karim Boulos, membre
M. Laval Demers, membre
M. Richer Dompierre, membre
M. François Purcell, membre

ABSENTS M. Jean-Marc Gibeau, membre
M. Alain Tassé, membre

AUCUN CITOYEN PRÉSENT

1. Ouverture de l'assemblée

Le président déclare l'assemblée ouverte à 18 h, rappelle la tenue de l'assemblée publique conjointe du 10 juin 2009 et explique le déroulement de la présente assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Purcell, appuyée par M. Dompierre, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Rapport 2008 du vérificateur général

Le président demande au secrétaire de faire lecture des recommandations élaborées par les membres de la commission.

Sur une proposition de M. Piquette, appuyée de M. Boulos,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN

Remercie le vérificateur général et le personnel du Bureau du vérificateur général pour la collaboration apportée à la commission ainsi que pour la clarté relative à la présentation de l'information.

Et fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

CONSIDÉRANT l'adoption par le comité exécutif en août 2006 d'une Politique d'approvisionnement visant à assurer un haut standard en matière de contrôle interne dans l'ensemble des unités de la Ville;

CONSIDÉRANT les constatations du vérificateur sur le respect et sur l'importance du principe de séparation des tâches en matière d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que le contrôle interne est un enjeu stratégique majeur en matière d'approvisionnement

R-1

Que la Direction générale émette une directive administrative énonçant l'obligation de procéder à la mise en application de la Politique d'approvisionnement dans son intégralité, telle qu'adoptée le 23 août 2006, et ce pour tous les services centraux et les arrondissements.

Plus particulièrement, que la Direction générale s'assure que les principes du contrôle interne par la séparation des tâches en matière d'approvisionnement soient appliqués dans toutes les unités administratives de la Ville et que le travail d'épuration du fichier des fournisseurs se poursuive dans le but d'assurer une plus grande efficacité du système d'approvisionnement.

CONSIDÉRANT l'importance des opérations gérées par le système SIMON

R-2

Que la Direction générale poursuive la vérification des différents volets de l'application SIMON afin d'en assurer l'optimisation.

CONSIDÉRANT que la gestion des demandes de travail (GDT) est le système devant permettre une méthode de gestion du travail commune à l'ensemble de la Ville;

R-3

Que la réflexion amorcée par la DSI en vue de revoir la gouvernance de l'application GDT conduite à la désignation d'une instance responsable agissant comme fiduciaire de l'application et représentant à la fois les intérêts des arrondissements et des services centraux.

R-4

Que le service des communications et des relations avec les citoyens (SCRC) et la Direction des services administratifs (DSI) développent et instaurent un programme visant à assurer l'uniformité des compétences ainsi que la promotion du système GDT auprès des usagers et des responsables des différentes unités administratives.

CONSIDÉRANT les exercices de revue des activités, des services, des opérations et des programmes (RASOP) passés et éventuellement à venir;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de rapport permettant d'apprécier l'ensemble des résultats atteints par la RASOP;

R-5

Que le Service des finances mette en place une méthode permettant le suivi des réalisations résultant directement de l'application des mesures retenues dans le cadre d'un futur exercice de RASOP, et ce en tout début de processus.

R-6

Que la Direction générale effectue une revue des actions entreprises dans le cadre de la RASOP afin d'identifier les meilleures pratiques et de mettre en place un processus de reddition de comptes permettant la production de rapports complets sur les résultats atteints et

Qu'on se penche sur la création d'un comité des meilleures pratiques pour étudier l'ensemble des activités de la Ville.

R-7

La commission réitère une recommandation faite lors de l'étude des prévisions budgétaires 2009 :

Que l'administration municipale entreprenne une réflexion en profondeur sur la meilleure façon de livrer les services à la population, en optimisant l'allocation de ses ressources.

CONSIDÉRANT les commentaires du vérificateur général portant sur la reddition de comptes relative aux réalisations des objectifs des services centraux;

R-8

Que l'administration prenne les mesures nécessaires afin de découpler la reddition de comptes relative aux résultats des objectifs de l'année courante des prévisions budgétaires de l'année à venir.

Adopté à l'unanimité.

4. Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite.

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 10.

ADOPTÉ LE : 9 JUIN 2010

ORIGINAL SIGNÉ

Bertrand A. Ward
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste